

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 21 septembre 2016 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Maire

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Alain Marcoux, Directeur général

M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels

M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

M. Francesco Miele, leader de la majorité

Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée

Mme Suzanne Décarie, conseillère associée

Mme Mary Deros, conseillère associée

M. Richard Guay, conseiller associé

Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

M. Jean-François Parenteau, conseiller associé Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1498

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 septembre 2016, en y retirant les

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 septembre 2016, en y retirant les articles 20.016, 20.017 et 20.023, et en y ajoutant les articles 20.030 et 30.016.

Adopté à l'unanimité.		
10.001		

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 septembre 2016.
Adopté à l'unanimité.
10.002
CE16 1500
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016.
Adopté à l'unanimité.
10.003
CE16 1501
II est
RÉSOLU:
1 - d'autoriser une dépense de 101 812,69 \$, taxes incluses, afin d'exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé à Les entreprises électriques L.M. inc. (CE14 1851) pour le service d'entretien préventif de diverses génératrices dans les bâtiments de la Ville, pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 192 537,14 \$ à 294 349,83 \$, taxes incluses;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.001 1164512004

Il est

RÉSOLU:

- 1 de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 48 mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats, selon la survenance du premier de ces deux événements, pour la fourniture sur demande de travaux de carottage dans les chaussées;
- 2 d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats # 1, # 2 et # 3, aux prix unitaires de leur soumission, soit pour les montants maximums indiqués en regard de leur nom, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15401 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	Montant du contrat (taxes incluses)
# 1	Solmatech inc.	147 599,16 \$
#2	Groupe ABS inc.	211 186,08 \$
#3	Groupe ABS inc.	279 237,02 \$

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
20.002 1163855001	

CE16 1503

II est

RÉSOLU:

- 1 d'accorder à Beauregard Environnement Itée, plus bas soumissionnaire conforme selon l'option choisie par la Ville, un contrat d'une durée de vingt-quatre mois pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 993 897,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14981 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.003 1163438004		

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 827 820 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour le compostage de résidus mélangés pour la dernière année, dans le cadre du contrat accordé à 142975 Canada Itée (Mironor) (CG15 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 311 280 \$ à 4 139 100 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.004 1162621003		

CE16 1505

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder trois contrats aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes, pour des durées de 3 ou 5 ans, avec une option de prolongation d'une année, pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15477 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;

Adjuticataire	Contrat	Montant (TTC)
A&O Gendron Inc.	AHU-103-1619	3 480 720,68 \$
Déneigement Moderne inc. MHM-102-16		5 483 712,95 \$
	MHM-104-1621	5 753 740,39 \$
TOTAL 14 718 174,02		

TTC : Toutes taxes comprises

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- de confirmer que l'entreprise J.L. Michon Transports inc. est écartée de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville en vertu de la Politique de gestion contractuelle, pour une période de 5 ans, à compter du 9 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.		
20.005 1164631010		

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans, pour l'acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés de 47 hp à voie étroite et à poste de conduite arrière;
- 3 d'accorder au seul soumissionnaire, J. René Lafond inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15257 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

l'appel d'offres public 16-15257 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.
Adopté à l'unanimité.
20.006 1163447002
CE16 1507
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
2 - d'accorder à Conception et gestion intégrées inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 27 mois, le contrat pour la gestion du Complexe sportif Marie-Victorin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 692 003,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15187 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 219 026,07 \$, taxes incluses;
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.007 1164815005

CE16 1508

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, avec option d'une prolongation de
 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal;

- 2 d'accorder à Distributions LG inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO16-15299 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Add	opté à l'unanimité.
20.0	08 1163433004
	
CE	16 1509
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
1 -	d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc., pour la fourniture de services de transport de neige, pour une somme maximale de 8 905 864 \$, pour l'hiver 2016-2017, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	09 1160587005
CE	16 151 0
II e	
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
1.	d'autoriser une dépense de 8 710 812,40 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2.	d'accorder à Norgereq Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 296 012,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5825;
3.	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	10 1166676001

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 23 951 419,52 \$, taxes incluses, pour la construction du bassin de rétention Rockfield, d'une capacité de 45 000 mètres cubes, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à EBC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 951 419,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5005-EC-143-02-06C;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.011 1163334015	

CE16 1512

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder à Allia Infrastructures Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 546 696, 38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7309-AE;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.012 1163334021		

Vu la résolution CA16 22 0336 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 6 septembre 2016;

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'autoriser une dépense de 618 237,19 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie reliés à l'élaboration des plans et devis et la surveillance environnementale requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à- Bois (nord et sud) et la place des Quatre-Bassins du projet Les Bassins du Nouveau Havre;
- 2 d'accorder à Les services intégrés Lemay et associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 797,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211613;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.013 1167353001	

CE16 1514

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

- 1 d'approuver le projet de convention par lequel Kanva architecture inc., lauréat du concours « Vivre le chantier Sainte-Cath! » et Blackwell Bowick Partnership limited, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis en design, pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 800 000 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux conditions prescrites au règlement du concours et aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.014 1166086001	

Vu la résolution CA16 210240 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 septembre 2016;

II est

- 1 d'autoriser une dépense de 128 729,09 \$, taxes incluses, représentant 78,5 % du coût total du contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique et évaluation environnementale pour diverses rues dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder un contrat par lequel Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 163 935,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public \$16-019;
- 3 d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

d'approuver un projet d'entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport portant sur l'occupation temporaire et permanente du domaine public, dans le cadre de la construction d'un chemin d'évacuation d'urgence dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies en lien avec la gare de Pointe-aux-Trembles du Train de l'Est.

Adopté à l'unanimité.	
20.020 1165135001	

CE16 1519

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est les droits détenus dans une emphytéose ainsi que des équipements, pour la somme de 15 400 000 \$, ainsi qu'un terrain et des équipements appartenant au Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, pour la somme de 3 100 000 \$, relativement à un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 3 936 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout substantiellement conforme au projet d'acte joint, de l'avis de la Direction des affaires civiles;
- 3 d'approuver un usufruit en faveur de la Ville de Montréal, pour une durée de 30 années, relativement à un terrain appartenant au Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, situé au 7000, rue Marie-Victorin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué d'une partie du lot 3 936 657 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, représentant une superficie de 51 169,1 mètres carrés en contrepartie de l'engagement de la Ville d'aménager au moins un terrain de soccer synthétique avec éclairage et d'entretenir les cinq terrains de soccer/football, le tout substantiellement conforme au projet d'acte joint, de l'avis de la Direction des affaires civiles;
- 4 d'accepter les stipulations en faveur de la Ville contenues dans la convention de retenue signée par le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, le Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est et M^e Stéphane Brunelle;
- 5 de décréter que le conseil municipal de la Ville exerce les compétences de la Ville à l'égard de cet équipement suivant son acquisition, et ce, conformément à l'article 94 de la Charte de la Ville de Montréal;
- 6 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopte a l'unanimite.		
20.021 1161368003		

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2017, des espaces aux 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e étages, de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pieds carrés, à des fins bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3 d'ajuster la base budgétaire du Service des finances à la hauteur de 32 264 008,83 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2017 à 2026 conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel:
- 4 d'autoriser une dépense de 549 304,44 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 630 René-Lévesque West Property Co.;
- 5 d'autoriser une dépense de 2 956 294,69 \$, taxes incluses, en incidences;
- 6 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.022 1164069005	

CE16 1521

II est

- 1 d'autoriser une contribution financière de 10 000 \$, à même le budget de fonctionnement, au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaine (CERIU) pour le financement d'un guide de surveillance des infrastructures municipales et d'un inventaire des logiciels de gestion des infrastructures municipales;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.024 1167429001		

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 98 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest afin d'assurer la promotion de l'image de marque et accroître la notoriété du réseau PME MTL en 2016 et 2017, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du Gouvernement du Québec;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.025 1166751001	

CE16 1523

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels, de gré à gré, pour l'année 2016, entre la Ville et La Coopérative de solidarité WebTV.COOP, visant le sous-titrage des séances publiques du conseil municipal, pour une somme maximale de 34 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels, de gré à gré, pour l'année 2017, entre la Ville et La Coopérative de solidarité WebTV.COOP, visant le sous-titrage des séances publiques du conseil municipal, pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service du greffe d'un montant de 125 000 \$ pour 2017 et les années subséquentes;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.026 1164320002		

CE16 1524
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal e l'Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD) (CG15 0409) à l'égard des dates de remise des documents et de la date de fin de la convention.
Adopté à l'unanimité.
20.027 1161084002

CE16 1525
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
d'approuver un projet d'entente entre la Ville et l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Lauren relativement à la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent sur le territoire de la Ville de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
20.028 1166874001
CE16 1526
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé dans le prolongement ouest de la 47 ^e Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, constitué du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint Michel–Parc-Extension, aux fins de construction d'un bassin de rétention des eaux et d'utilisation d'une cour de services temporaire;
2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
3 - d'autoriser une dépense de 3 794 175 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.029 1164435011

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

d'abroger la résolution CE16 1411 du 31 août 2016;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles J. Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
- 2 d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15090 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u> <u>Articles</u>

Kemira Water solutions Canada inc. Article 1 Alufer: 933 884,44 \$

(Somme totale: 2 541 671,85 \$, taxes incluses) Article 3 Aluminate SAX-23: 240 734,66 \$

Article 9 PAX XL-3932: 827 820 \$

Article 14 Sulfate d'aluminium acidifié à 5% :

539 232,75 \$

Produits Chimiques CCC Itée

(Somme totale: 460 742,19 \$, taxes incluses)

Article 4 Charbon activé : 460 742,19 \$

Brenntag Canada Itée Article 5 Chlore liquide 68 kg : 19 448,02 \$
(Somme totale : 952 441,40 \$, taxes incluses) Article 6 chlore liquide 907.2 kg : 572 431,78 \$

Article 13 soude caustique liquide 50 % : 360 561,60 \$

Veolia Water Technologie Canada inc.

(Somme totale: 249 380,78 \$, taxes incluses)

Article 11 Polymère Hydrex : 249 380,78 \$

Univar Canada Itée Article 12 Silicate de sodium : 431 156,25 \$

(Somme totale: 564 067,35 \$, taxes incluses) Article 15 Thiosulfate de calcium 30 %: 132 911,10 \$

K + S Sel Windsor ItéeArticle 16 Sel-chlorure de sodium pour la production (Somme totale : 1 646 551,23 \$, taxes incluses) d'hypochlorite de sodium 0.08 % : 1 646 551,23 \$

Total des ententes : 6 414 854,80 \$

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1165271002

CE16 1528

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, la conclusion d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires mondiales du Canada concernant le Projet d'informatisation du Registre foncier en Haïti;

- 2- d'autoriser le maire de Montréal à signer l'accord de contribution avec le ministère des Affaires mondiales du Canada pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser uniquement les intervenants permanents de la Ville détenant une assurance collective qui répond aux besoins à bénéficier de congés autorisés à 100 % pour les absences liées aux vaccins, les visites médicales, les formalités pour l'obtention de passeports, la formation pré-départ, la prolongation du séjour pour des raisons incontrôlables et à aller en mission.

Adopté à l'unanimité.
30.001 1164834001
CE16 1529
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est
RÉSOLU:
1 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à signer une entente relative à un projet accrédité Accès Condos avec Construction Nadiamona inc. pour la réalisation d'unités résidentielles, sur un terrain situé au 10438, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
2 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à revendre éventuellement toute unité d'habitation ou de case de stationnement acquise, le cas échéant, par la SHDM dans le cadre de cette entente.
Adopté à l'unanimité.
30.002 1167216001
CE16 1530
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est
RÉSOLU:
1 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à signer une entente relative à un projet accrédité Accès Condos avec SEC Merlin Contrecoeur pour la réalisation des phases 5 et 6 du projet Faubourg Contrecœur dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga- Maisonneuve;
 2 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à revendre éventuellement toute unité d'habitation ou de stationnement acquise, le cas échéant, par la SHDM dans le cadre de cette entente;
3 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à vendre les terrains portant les numéros de lots 4 974 782 et 4 061 763 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à SEC Merlin Contrecœur.

Adopté à l'unanimité.
30.003 1167216002

II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, que la Division sécurité et aménagement du réseau artériel - Direction des transports - Service des infrastructures, de la voirie, et des transports prenne en charge l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal, conformément à l'article 85 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> .
Adopté à l'unanimité.
30.004 1163113003

CE16 1532
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
d'offrir aux conseils d'arrondissement de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pitbull, entre le 1 ^{er} octobre 2016 et le 1 ^{er} mars 2017, conformément à l'article 85 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> .
Adopté à l'unanimité.
30.005 1165086005
CE16 1533
Il est
RÉSOLU :
1- d'autoriser une dépense estimée à 2 056,21 \$, relative au déplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs ainsi que des communautés d'origines diverses, du 8 au 13 octobre 2016, à Lausanne (Suisse), afin de participer à la Réunion annuelle des Villes Olympiques et à la troisième édition du « Smart Cities & Sport Summit »;
2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.006 1161680001

Vu la résolution CA16 22 0370 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 6 septembre 2016;

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le versement dans le domaine public du lot 4 140 958, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de parc et d'espace vert;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.007 1166860001		

CE16 1535

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

- 1- de mandater le Bureau de la présidence du conseil afin :
 - d'assurer la coordination sur la mise en œuvre du plan d'optimisation de la sécurité de concert avec la Division sécurité et le SPVM (R-1);
 - de rehausser rapidement le nombre de citoyens pour les séances du conseil dès l'automne 2016, tout en tenant compte des enjeux liés à la sécurité des personnes et des biens et des évaluations des experts (R-2);
- 2- de mandater le Service des communications afin de présenter, au Bureau de la présidence du conseil d'ici novembre 2016, un plan de communications et de promotion afin de faire connaître aux citoyens montréalais la démocratie participative et les activités offertes à l'hôtel de ville, la maison des citoyens (la période de questions du public au conseil de ville, les services de la halte-garderie, la webdiffusion, les expositions, les accueils protocolaires, les visites guidées, les événements d'envergure, les conseils aviseurs ainsi que les commissions permanentes du conseil) de manière à rehausser la participation citoyenne aux instances (R-1);
- 3- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles Mandat CM15 0590 ».

Adopté à l'unanimité.		
30.008 1163430017		

II est

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

RÉSOLU:
de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activités.
Adopté à l'unanimité.
30.009 1163430016

CE16 1537
Il est
RÉSOLU:
1- d'autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal », dans le cadre de la 12 ^e édition;
2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.010 1166936001

CE16 1538
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
d'autoriser un virement budgétaire de 20 043 490 \$, en provenance des budgets des arrondissements vers le budget du Service de la concertation des arrondissements pour financer le coût des contrats de déneigement pour les mois de novembre et décembre 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.011 1164631005

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

de recommander au conseil municipal :

CE16 1539

II est

d'approuver la nomination de madame Julie Pépin à titre de présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal dans la classe salariale FM9 (99 948 \$ - 124 937 \$ - 149 927 \$) à compter du 3 octobre 2016, pour un mandat d'une durée déterminée de quatre ans, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des conditions et avantages des cadres et selon les termes et conditions du contrat de travail entre la Ville et madame Julie Pépin.
Adopté à l'unanimité.
30.012 1166992005

CE16 1540
Il est
RÉSOLU :
de recommander au conseil municipal :
de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat du commissaire Jean Caouette à l'Office de consultation publique de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
30.013 1161079007
CE16 1541
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est
RÉSOLU :
de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2014.
Adopté à l'unanimité.
30.014 1163430018

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2015.

Adopté à l'unanimité.		
30.015 1163430019		

CE16 1543

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

- 1 d'autoriser une dépense estimée à 1 740,47 \$, relative au déplacement, du 23 au 29 septembre 2016, de M. Richard Deschamps, conseiller de ville, afin de prendre part au High Level Forum qui se tiendra à Grenoble en France;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.016 1160843013	

CE16 1544

II est

RÉSOLU:

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) »;
- 3- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

4- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.
 Adopté à l'unanimité.
 40.001 1164570013

CE16 1545

II est

RÉSOLU:

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.
40.002 1166692003

CE16 1546

II est

RÉSOLU:

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » ;

- 1 d'approuver le document d'accompagnement intitulé : « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » qui spécifie également que seul l'arrondissement de Verdun devra modifier sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;
- 2 de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- 3 de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 4 de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Adopté à l'unanimité.		
40.003 1162622007		

CE16 1547
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement de la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.004 1162839002
CE16 1548
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des Avenues et les paramètres de densité pour une propriété institutionnelle située en bordure de la rue Jarry Est.
Adopté à l'unanimité.
40.005 1161010015
CE16 1549
Il est

RÉSOLU:

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} août 2016 au 31 août 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.	
60.001 1164396014	
Levée de la séance à 12 h 05	
70.001	

Les résolutions CE16 1498 à CE16 1549 comme si elles l'avaient été une à une.	consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées
Pierre Desrochers Président du comité exécutif	Yves Saindon Greffier de la Ville